



IMPORTANT

Modification attribution cartes plans d'eau

Madame, Monsieur,

La saison estivale approche à grands pas et la municipalité s'affaire à la préparer au mieux.

Aussi, je vous informe que le stationnement aux lacs devient payant les :

13 & 14 juin 2026 / 20 & 21 juin 2026,
puis tous les jours à compter du 27 juin 2026 jusqu'au 31 août 2026 inclus.

Ainsi, afin de vous garantir un accès privilégié à nos plans d'eau, LES SAINT-JEANNAIS ont la possibilité d'obtenir une carte de stationnement gratuit.

Pour cela, veuillez compléter le formulaire au bas de cette lettre, et **OBLIGATOIREMENT** fournir **la copie de la carte grise + un justificatif de domicile de l'année en cours**, et les déposer en mairie (accueil ou boîte aux lettres) **AU PLUS TARD LE MERCREDI 20 MAI 2026.**

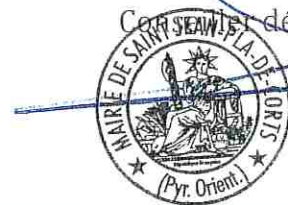
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

Comptant sur votre compréhension et coopération,

Robert GARRABÉ

Maire

départemental



NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Recevez-vous la newsletter de la commune : OUI/NON

Si non, souhaitez vous la recevoir : OUI / NON

TÉL :

Numéros d'immatriculation (2 par foyer) 1/
ci-joint copie carte grise + justificatif domicile